

Déclaration de l'Apic et autres médias : mise au point de M. l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France

Publié le 17 juillet 2012
R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray)
2 minutes

Abbé Régis de Cacqueray, Supérieur du District de France

L'agence **Apic** a utilisé **mon éditorial du Fideliter n° 208** pour l'opposer à **l'interview du 16 juillet donné par notre Supérieur Général**.

C'est pourtant il y a plus d'un mois que ce texte a été rédigé, il y a près de trois semaines qu'il a été reçu par nos abonnés et, dès la date du 9 juillet, il a été publié sur le site Tradinews.

Ce texte n'avait pourtant d'autre but que de faire suite à la rencontre du 13 juin de **Monseigneur Fellay avec le Cardinal Levada**. Lors de cet entretien, en effet, notre Supérieur Général avait exprimé à l'ancien préfet de la Congrégation de la Doctrine de la Foi notre impossibilité de nous soumettre aux exigences doctrinales nouvelles qu'il nous demandait. Dès lors, on pouvait se poser la question de savoir si ce refus allait nous valoir de nouvelles sanctions. Voilà le contexte précis dans lequel a été écrit cet éditorial.

L'interprétation qu'en donne cette agence de presse tombe donc à faux. La déclaration finale de notre chapitre, qui sera bientôt publiée, donnera les conclusions doctrinales qui ont été celles de tous les capitulants, n'en déplaise à tous les faiseurs d'opinions.

Abbé Régis de Cacqueray, Supérieur du District de France de la FSSPX